

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00995
Numéro SIREN : 597 020 841
Nom ou dénomination : DAHER AEROSPACE

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2023 sous le numéro de dépôt 26562

DAHER AEROSPACE
Société Anonyme au capital de 43 000 000 euros
Siège social : Immeuble Belaïa, 7 avenue de l'Union
94390 ORLY
597 020 841 RCS CRETEIL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à seize heures,

Les administrateurs de la société DAHER AEROSPACE (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en Conseil d'Administration, sur convocation de leur Président, faite conformément aux statuts.

Sont présents ou représentés, tel qu'il résulte de la feuille de présence :

- ☐ Madame Agnès BALRICK - BULIDON, Administrateur,
- ☐ Monsieur Nicolas CHABBERT, Administrateur, par téléconférence,
- ☐ Madame Julie CHALLENGE DE CEVINS, Administrateur, par téléconférence
- ☐ Madame Juliane GUYON, Administrateur ; par téléconférence
- ☐ Monsieur Pascal LAGUERRE, Administrateur ;
- ☐ Madame France DUBARRY, Administrateur, représentant les salariés, par téléconférence,
- ☐ Monsieur Eric GOURLAY, représentant du Comité Social et Economique Central, par téléconférence

Assistent également à la réunion :

- ☐ Monsieur Alain Jory BARTHE, Sale Vice President Industry Division, par téléconférence,
- ☐ Madame Sandrine PECH, Responsable Juridique, par téléconférence.

La séance est présidée par Monsieur Nicolas CHABBERT qui constate que plus de la moitié des administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Sandrine PECH assure le secrétariat de la séance.

.....

2) COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil d'Administration de la démission de Madame Julie CHALLENGE DE CEVINS de ses fonctions d'Administrateur de la Société.

Le Conseil en prend acte et la remercie pour les services qu'elle a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Il propose de coopter en qualité d'Administrateur Monsieur Alain Jory BARTHE, en remplacement de Madame Julie CHALLENGE DE CEVINS pour la durée restant à courir de son mandat.

Décision du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Julie CHALLENGE DE CEVINS et coopte à l'unanimité en qualité d'Administrateur Monsieur Alain Jory BARTHE, pour la durée du mandat restant à courir de Madame Julie CHALLENGE DE CEVINS soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

3) NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président informe le Conseil d'Administration de la démission de Madame Julie CHALLENGE DE CEVINS de ses fonctions de Directrice Générale.

Le Conseil en prend acte et la remercie pour les services qu'elle a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Le Président propose au Conseil d'Administration de nommer Monsieur Alain Jory BARTHE en qualité de Directeur Général.

Décision du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Julie CHALLENGE DE CEVINS et nomme en qualité de Directeur Général Monsieur Alain Jory BARTHE. Il est précisé que Monsieur Alain Jory BARTHE n'a pas participé au vote.

Monsieur Alain Jory BARTHE assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur, conformément à l'article 28 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025.

Monsieur Alain Jory BARTHE déclare accepter les fonctions qui lui sont ainsi conférées et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul du nombre de mandats d'administrateur, de Directeur Général, de membre du Directoire et de Directeur Général unique de sociétés anonymes.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le mandat de Directeur Général de Monsieur Alain Jory BARTHE sera exercé selon des limites de pouvoirs fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

.....

6) QUESTIONS DIVERSES

➤ Pouvoirs pour les formalités

Décision du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à Madame Sandrine PECH ou au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Sandrine PECH